



# CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

8<sup>ème</sup> séance

<u>Table des matières</u>	<b>RAPPORT</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Inventaires des travaux</b>	<b>1</b>
<b>3. Nature des travaux</b>	<b>2</b>
<b>3.1. Routes communales</b>	<b>2</b>
<b>3.2. Murs communaux</b>	<b>3</b>
<b>3.3. Eclairage public</b>	<b>3</b>
<b>4. Conclusion</b>	<b>3</b>
<b>Projet d'arrêté</b>	<b>4</b>

**DU  
CONSEIL COMMUNAL  
AU  
CONSEIL GÉNÉRAL**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE **CHF 150'000.00** POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFÉCTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Introduction

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une demande de crédit d'engagement pour poursuivre la campagne d'assainissement des routes et murs communaux, notamment situés dans le périmètre externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

## 2. Inventaires des travaux

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 114'710.40 (valeur au 21 novembre 2017) sur les axes suivants :

- Chemin de la Plage
- Rue des Lavannes
- Chemin des Perrières
- Chemin de Creuze
- Chemin des Epinettes
- Chemin de la Petite-France
- Chemin de la Châtellenie
- Ruelle des Voûtes
- Chemin des Plaines
- Chemin d'Egleri
- Chemin des Carrières
- Chemin des Râpes
- Chemin des Fourches
- Chemin des Donnes

- Clos aux Moines
- Rue de Lahire
- Chemin du Buisson
- Ruelle de l'Avoyer

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures et de gravillonnage sur certains tronçons. Il a aussi été posé des bandes de tapis bitumineux sur des segments de chemins. Sur d'autres parties du réseau, la route étant en nettement moins bon état, il a fallu reboucher une dizaine de nids de poule.

A titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2016 s'est élevé à CHF 98'812.20.

Le nouvel inventaire des axes à refaire se présente comme suit pour 2018 :

- Rue du Tilleul
- Chemin du Villaret
- Chemin de Mureta
- Rue de Vigner (en haut)
- Chemin du Verger
- Chemin des Deleynes
- Chemin des Or dons
- Chemin des Plaines
- Chemin de la Musinière.

Bien que la liste précitée ne représente qu'une partie des travaux devant être entrepris sur notre réseau des routes communales ces prochaines années, il faudra attendre la fin de l'hiver pour voir la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit d'engagement, poursuivre son effort d'assainissement sur les chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore une réfection rapide si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

Nous vous rappelons également que dans le montant demandé sont compris CHF 20'000.00 pour l'extension de l'éclairage public.

### **3. Nature des travaux**

#### **3.1. Route communales**

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possible en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface avec une couche d'usure de 4 à 5 cm
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage.

### **3.2. Murs communaux**

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes et de nouvelles pierres.

### **3.3. Eclairage public**

Ce crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement du réseau, suite à de nouvelles constructions ou à des transformations.

## **4. Conclusion**

Grâce à la politique de réfection que nous vous proposons, soit le renouvellement annuel du crédit d'engagement en question, un nombre considérable de murs et de chemins a pu être ainsi refait, ceci en parallèle à des chantiers d'envergure comme par exemple la réhabilitation de la rue des Lavannes, de la rue de Lahire, du chemin de Creuze, de la rue des Moulins, du chemin des Vignerons, du chemin de Montsoufflet et, dernièrement, du chemin des Râpes.

Le Conseil communal estime par conséquent que ce système mérite d'être poursuivi. En effet, cette manière de pratiquer permet également d'assainir progressivement notre réseau routier tout en permettant de garantir un investissement régulier ne portant pas trop préjudice à notre gestion financière.

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez ainsi d'empêcher l'accroissement de la détérioration de nos routes et murs, de faciliter par la même occasion leur entretien courant et d'éviter de devoir entreprendre à court ou moyen terme des travaux beaucoup plus lourds qui grèveraient de façon importante nos finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Nous vous remercions de votre attention.

Saint-Blaise, le 27 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
le président  
le chef du dicastère  
des travaux publics

A. Jeanneret

C. Beljean

